



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-098-AGDC

Nomenclature : 7.1.1 Finances Locales – décision budgétaire – budget primitif

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA MAINTENANCE D'ECLAIRAGE DES VOIES EXTERIEURES, D'ECLAIRAGE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE (RAF MAINTENANCE EP) : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que suite à l'adoption du compte administratif 2022 et de la décision d'affectation des résultats, il convient d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section d'exploitation qu'en investissement.

Les montants du budget primitif 2023 sont rappelés ci-dessous :

Dépenses de la section d'exploitation : 45.000,00 €

Recettes de la section d'exploitation : 45.000,00 €

Dépenses de la section d'investissement : 0,00 €

Recettes de la section d'investissement : 150.000,00 €

Le Comité syndical est invité :

- à adopter le budget primitif 2023 pour le budget annexe de la régie à autonomie financière pour la maintenance d'éclairage des voies extérieures, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore :
 - Par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif 2022 ;
- à dire que les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

**Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **ADOpte** le budget primitif 2023 pour le budget annexe de la régie à autonomie financière pour la maintenance d'éclairage des voies extérieures, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore :
 - Par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif 2022 ;
- **DIT** que les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE